



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 11 MAI.

Les journaux anglais du 11 mai, nous apprennent que la nouvelle de l'amnistie accordée par le roi des Français était déjà connue à Londres. *The Courier* loue beaucoup cette mesure et croit qu'elle est destinée à augmenter l'attachement du peuple français à S. M. Louis Philippe.

Les journaux anglais de jeudi au soir, portent que c'est sir F. Burdett qui l'a emporté aux élections de Westminster. Il a obtenu 3,460 suffrages et son concurrent whig-radical, M. Lauder, seulement 2,874. Majorité en faveur de sir F. Burdett 586. C'est une éclatante victoire pour les tories. — On a reçu des nouvelles de New-York jusqu'au 20 avril. La crise commerciale, loin d'être terminée, avait repris de plus belle, et la popularité de l'ancien président des États-Unis et celle de son successeur, M. Van Buren, avaient considérablement diminué, par suite de la gêne commerciale, qu'on attribue principalement au gouvernement.

FRANCE. — PARIS, LE 12 MAI.

Voici quel sera l'itinéraire de LL. AA. RR. M^{me} la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin et M^{me} la grande-duchesse héréditaire, douairière de Mecklenbourg-Schwerin, dans les départements qu'elles traverseront en France :

Le mercredi 24 mai, les princesses coucheront à Saarbruck (Prusse.)

Le jeudi 25, LL. AA. RR. passeront la frontière, s'arrêteront à Metz et y coucheront.

Le vendredi 26, LL. AA. RR. coucheront à Verdun, après avoir passé par Manheulle.

Le samedi 27, LL. AA. RR. coucheront à Châlons sur-Marne.

Le dimanche 28, LL. AA. RR. se rendront de Châlons à Epernay, où elles s'arrêteront pour déjeuner; et d'Epernay à la Ferté-sous-Jouarre, en passant par Château-Thierry.

Le lundi 29, LL. AA. RR. arriveront à Fontainebleau par Melun, où les voitures du roi les attendront.

Voici ce que des journaux ministériels rapportent, sans en garantir l'exactitude, sur l'organisation de la maison de Mgr. le duc d'Orléans :

La maison du prince royal sera divisée en trois parties : la maison militaire, qui restera telle qu'elle est; il y aura seulement adjonction de deux officiers d'ordonnance de plus; l'un sera dans l'artillerie et l'autre dans l'infanterie, afin que toutes les armes soient représentées auprès de S. A. le prince royal.

Sous le rapport civil, la maison du prince sera sous la direction de M. le comte Flabaut, pair de France, qui aura le titre de premier écuyer.

L'administration générale sera confiée à M. de Bois-Milon, ancien gouverneur du duc de Chartres.

Nous lisons dans les mêmes journaux :

Quelques renseignements nous permettent de prévoir aussi qu'elle sera la composition de la maison de la future duchesse d'Orléans. Mad. la maréchale Lobau est nommée première dame d'honneur. On cite en outre, au nombre des dames pour accompagner M^{me} la comtesse d'Hautpoul, fille de la princesse de Wagram, et M^{me} la marquise de Chamserps,

FEUILLETON.

SOUVENIRS DU TEMPS DE L'EMPIRE. LE JOUR DU COURONNEMENT.

La veille du 2 décembre de l'année 1804, il avait fait un temps affreux; il était si grand que la marche du cortège ne fut troublée par le vent ou la pluie; mais, par une sorte de protection spéciale que la Providence semble accorder à tous les pouvoirs naissants, en même temps que le jour parut, le ciel prit une teinte moins sombre, et le soleil éclaira la foule immense qui, dès 8 heures du matin, bordait le chemin des Tuileries à Notre-Dame. Ce jour-là, qui était le dimanche, des croisées ayant vue sur la rue Saint-Honoré furent louées à raison de cent francs chaque.

Bien avant que le jour parût, la plus grande activité avait régné dans le château des Tuileries. On se complimenter sur sa tournure, sur son nouveau costume; on demandait des avis, on recevait des conseils, et tout le monde trouvait que le temps ne marchait pas assez vite au gré de l'impétuosité générale. Ceux surtout que la nature de leurs fonctions appelait auprès de l'empereur étaient sur pied depuis longtemps. La plupart des dames qui devaient accompagner l'impératrice, eurent le courage, après s'être fait coiffer à deux heures du matin, de demeurer assises devant leur cheminée jusqu'au moment de passer leur robe pour paraître dans les grands appartements. Napoléon, lui aussi, était debout dès sept heures du matin, car ce ne devait pas être une petite affaire que d'endosser le costume qu'on lui avait façonné. Après avoir pris une tasse de café à huit heures, il manda tous les officiers de sa maison civile, et en leur présence les valets de chambre commencent sa grande toilette. Autrement, en pareille circonstance, c'est d'un prince du sang, ou tout au moins le premier gentilhomme de la chambre, ou tout au moins le grand maître de la garde-robe, qui eût passé la chemise au souverain; mais en ce moment Napoléon, qui ne songeait pas encore à restaurer complètement l'ancienne étiquette, prit la chemise des mains de Constant, son premier valet de chambre, pour remplir lui-même cet office; il s'y prit avec tant de précipitation qu'il la déchira du haut en bas en se trompant de côté. Ce désastre réparé, on entreprit de l'habiller. Ce fut alors de sa part une longue kikielle de

filles de M. le duc de Grillon. Il y aura un chevalier d'honneur et un adjoint; mais personne n'est encore désigné, M. de Latour-Maubourg, ambassadeur à Rome, ayant refusé par raison de santé.

M. le duc de Broglie, ambassadeur extraordinaire auprès de S. A. R. la princesse Hélène de Mecklenbourg, part après-demain pour Fuld.

Le départ du roi, pour Fontainebleau, afin d'assister à la célébration du mariage du duc d'Orléans, est fixé au 1^{er} du mois prochain.

C'est M. le pasteur Cuvier, président du consistoire luthérien de la confession d'Augsbourg, au temple de la rue des Billettes à Paris, qui bénera le mariage de la princesse Hélène avec S. A. R. le duc d'Orléans, selon le rite protestant.

On sait que le mariage des Belges fut aussi célébré à Compiègne par un ministre catholique et par un ministre protestant; c'était aussi un pasteur de la rue des Billettes, M. Goëp, aujourd'hui décédé qui a béni l'union du roi Léopold avec une princesse française. M. le pasteur Cuvier est de la famille du savant qui a rendu ce nom si célèbre.

Le duc d'Orléans a fait placer dans l'oratoire qu'on a fait disposer aux Tuileries pour la princesse Hélène, le magnifique tableau de M. Sheffer, *le Christ* qu'on a admiré à l'exposition.

Le duc de Nemours fera après les fêtes du mariage un voyage en Allemagne. S. A. R. passera d'abord à la cour de Mecklenbourg pour féliciter le grand duc. On dit que le prince ira jusque en Russie ou une entrevue lui sera ménagée avec l'empereur de Russie.

Le général Gourgand accompagnera le duc de Nemours dans son pèlerinage politique.

La loi relative à la dot de la reine des Belges a été discutée aujourd'hui à la chambre des pairs. M. de Deux-Brézès ayant demandé que le million fût compensé avec ce que la Belgique peut devoir à la France pour la campagne d'Auvers, M. de Broglie lui a répondu qu'il n'y avait pas compensation dans les deux propositions. La somme n'est pas contestée, a-t-il dit, par la Belgique, c'est le débiteur qui est contesté. La Belgique prétend que c'est le prince d'Orange qui doit payer, puisque c'est lui qui est intervenu. La Belgique voulait faire l'expédition seule; la France a cru de son intérêt, pour éviter un conflit, d'intervenir. La chambre avait décidé l'intervention; il faut attendre maintenant le résultat des négociations.

M. de Deux-Brézès a répondu : Si vous croyez que le roi Guillaume payera la créance, vous attendrez long-temps. La-dessus la discussion a été fermée. Après l'adoption des articles par assis et levé, la chambre adopte la loi dans son ensemble au scrutin secret.

Une nombreuse réunion politique a eu lieu hier chez M. Thiers. On y remarquait plusieurs députés de l'opposition modérée. M. Thiers paraît avoir accepté décidément le titre de champion du ministère du 15 avril. Il a contribué plus que personne à la mesure de l'amnistie, car c'est, dit-on, à la condition que cette mesure serait prise qu'il s'est décidé à défendre le cabinet du 15 avril devant la chambre.

On commence à recevoir des départements les plus voisins de Paris, des détails sur l'effet produit par l'amnistie. Partout cette mesure a produit le plus grand effet, et les

journaux doctrinaires des départements, n'ont pas osé faire encore de l'opposition à ce grand acte de clémence.

Rien jusqu'à présent ne paraît encore avoir été arrêté au sujet des contumaces politiques, mais nous remarquons qu'en attendant le *Temps* qui est devenu l'organe du ministère, cherche à donner quelques conseils à ceux qui se trouvent exclus jusqu'à présent du bénéfice de l'amnistie. Il est à désirer, dit-il, que les intéressés s'abstiennent d'un déplacement qui aurait pour but de fixer de suite leur position, mais de leur faire subir un long emprisonnement primitif.

MM. Gormenin, Garnier-Pagès et de Parmennais, ont ouvert une souscription pour venir au secours des détenus politiques.

Nous apprenons que Meunier a choisi la Nouvelle-Orléans pour sa future résidence. Il doit, dit-on, partir le 15 de ce mois pour aller s'embarquer à Brest.

Une difficulté s'était élevée sur la question de savoir si l'amnistie pouvait être appliquée aux individus détenus par suite de jugemens frappés d'appel. Cette difficulté a été résolue en leur faveur. Les détenus qui se trouvent dans ce cas ont été mis en liberté hier au soir, à dix heures. La question s'était agitée principalement à l'occasion des individus condamnés dans l'affaire de la *Société des Familles*, et qui devaient comparaître prochainement, sur appel, devant la cour royale de Paris.

Plusieurs détenus se trouvent dans une position spéciale. Après avoir été condamnés pour faits politiques, soit par la cour des pairs, soit par le jury, ils ont été condamnés correctionnellement pour évasion avec bris de prison. On n'a pas encore décidé si l'amnistie avait pour résultat de les relever également de cette dernière condamnation.

Rien n'a été décidé non plus à l'égard des contumaces de l'insurrection de Strasbourg. Ils devaient comparaître le 19 mai devant la cour d'assises. Si nous sommes bien informés, aucun ordre de sursis n'a encore été donné.

(J. des Débats.)

Les dernières présentations des projets de chemin de fer paraissent avoir excité vivement l'attention d'un grand nombre de députés, et tous regardent comme indispensable d'en hâter autant que possible l'examen dans les bureaux. Quelques députés paraissent effrayés de l'immense quantité de capitaux nécessaires pour l'exécution de ces divers lignes de chemins de fer. Ainsi celle de Bruxelles seule reviendra au capital de cent millions de francs.

Le propriétaire d'un château situé entre Paris et Saint-Germain, vient d'acheter et fait tous les préparatifs nécessaires à l'établissement d'un chemin de fer qui unira sa propriété au chemin de Paris à Saint-Germain. Ce début nous fait penser que les particuliers ne resteront pas en arrière de l'administration et que l'exemple des anglais trouvera de nombreux imitateurs parmi nous; nos chemins de fer seront à peine en activité qu'une foule de chemins artériels augmenteront la vie et la circulation sur tous les points.

Plusieurs négocians du Havre s'étaient rendus à Paris afin d'obtenir des secours pour le commerce de cette place. Un prêt de dix millions de francs, destiné principalement à faire des avances sur cotons leur a été accordé par les premières maisons de Paris. Cette mesure aura pour résultat

malédiction et d'apostrophes contre le tailleur, le bonnetier et le cordonnier.

A mesure qu'on lui passait une pièce de son costume : « Voilà qui est trop étroit! s'écriait-il; ceci est trop lourd! Cela monte trop haut! Cette chaussure est trop large! Ces gens-là n'ont pas le sens commun etc. » Voici quel était l'ensemble de ce costume, éclatant d'or et de pierres: brodequins de velours blanc, lacés par devant et parsemés de paillettes d'or. Pantalon de tricot de soie collant, avec les coins brodés d'or, surmontés de la couronne impériale, figurée par de petites perles fines, des turquoises et des grenats; veste de satin blanc, avec les boutons en diamans; habit court, forme de polonoise, en velours cramoisi, avec revers et paremens de velours blanc, brodés d'or sur toutes les coutures. Le demi-manteau à la Henri III, également de velours cramoisi, doublé de satin blanc, recouvrant l'épaule gauche et retenu, à droite sur la poitrine, par une double agraffe en saphirs et en émeraudes; un col de mousseline uni; une colerette et un rabat de dentelle d'un prix inestimable; enfin une toque en velours noir rappelant un peu cette sorte de bonnet, appelée *poif*, que les femmes de la cour portaient avant la révolution. Cette toque avait par devant une aigrette de diamans surmontée d'une colossale plume blanche, retenue par une ganse en brillans gros comme le pouce, avec le diamant le Régent pour bouton les gants, tout unis, étaient de tricot de soie blanc. Par dessus tout cela, le grand-cordon de la Légion d'Honneur passé en sautoir, avec la plaque d'argent et la croix de simple légionnaire sur la poitrine. Enfin l'épée, en forme de glaive à fourreau de velours vert et à poignée d'or d'un travail très précieux, était attachée à une ceinture de velours noir, large de quatre doigts, bordée d'or et de perles, avec une multitude de petites étoiles en diamans. L'empereur ainsi habillé se rendit à dix heures dans la galerie de Diane, où l'attendait l'impératrice, entourée des princesses, sœurs de l'empereur, et de toutes ses femmes. M^{me} de Larochefoucauld, sa dame d'honneur, portait la queue de son manteau. En grand habit (selon l'expression consacrée), Joséphine avait une tournure pleine de noblesse et de grâce.

Cependant, au moment fixé pour le départ du pape des Tuileries, le cortège éprouva un retard assez long.

A Rome, lorsque le saint-père sortait de son palais pour aller officier dans quelque église comme celle de St. Pierre ou St. Jean de-Latran,

un de ses camériers partait seul, avant lui, monté sur un âne, et portant une grande croix de procession. Ce fut à l'instant même où sa sainteté allait sortir de ses appartemens pour se rendre à l'archevêché, que M. de Ségur eut connaissance de cette coutume. Le camérier s'étant refusé obstinément à prendre une plus noble monture, même une mule, on fut obligé de mettre tous les piqueurs des écuries à la recherche d'un âne; on eut le bonheur d'en trouver un assez présentable chez une fruitière de la rue du Doyenné. Le susceptible camérier monta dessus, et armé de sa grande croix qu'il portait comme un chevalier porte sa lance, il parcourut seul, avec un sang froid imperturbable, la double haie de soldats et l'immense multitude qui bordait les quais, et qui ne put s'empêcher de rire de ce spectacle d'autant plus bizarre que l'âne était de plus petite taille, tandis que son cavalier avait les jambes excessivement longues.

On avait préparé à l'archevêché des espèces de cellules où chacun pût remédier au désordre de sa toilette ou la compléter. Ce fut là que Napoléon compléta son costume en revêtant le grand manteau du sacre, de velours cramoisi, parsemé d'abeilles d'or et doublé d'hermine et de satin blanc. Retenu sur ses épaules par des torsades d'or avec des agrafes en brillans, ce manteau, qui avait 22 aunes de circonférence, pesait 80 livres. Quoique constamment soutenu par cinq grands dignitaires, cette espèce de chlamyde érasait l'empereur par son poids. Ces préparatifs achevés, on se dirigea vers la cathédrale. Au moment où le cortège parut sous le portail, un cri étourdissant de Vive l'empereur! fut poussé d'un même élan et avec un ensemble tel, qu'on eût dit d'une explosion; les vitraux de l'église en frémissant, les murs furent comme ébranlés.

Lorsque le cortège fut arrivé à moitié chemin du portail et du chœur de l'église, le pape descendit de son dais; tout le clergé métropolitain le précédait conduit par M. de Pradt marchant comme de coutume la tête haute, les pieds en dedans et les coudes en dehors. Sa Sainteté, suivie des cardinaux en robe rouge et en bas bleus, vint au devant de LL. MM. et les accompagna processionnellement jusqu'à leurs fauteuils devant lesquels étaient des prie-Dieu placés à l'entrée du chœur. Là, tout le cortège fit une pause, LL. MM. s'agenouillèrent et on chanta le *Veni Creator*; ensuite le saint-père s'étant agenouillé, prononça une courte prière, se releva et retourna s'asseoir sous son dais à gauche de l'autel. Le cortège ayant rétrogradé, arriva au grand trône, où LL. MM. montèrent. Alors chacun occupa la place indiquée par le cérémonial.

d'empêcher les ventes forcées qui ont eu lieu depuis quelque temps. Les dernières nouvelles de la Catalogne ont donné lieu à de nouvelles délibérations du cabinet, et des ordres ont été envoyés à M. le général Harispe et à M. le général Castellana de redoubler de surveillance sur la frontière.

Bulletin de la bourse de Paris du 12 mai. — Les demandes en 3 p. c. et en 5 p. c. étaient assez générales au commencement de la bourse. Le 3 p. c. s'est élevé à 79 25 et le 5 p. c. à 108 40 fin du mois. Cependant, quelques ventes assez importantes ont fait rétrograder les cours à 79 45 1/2 et 107 95 à 108. L'actif, malgré les dépêches télégraphiques, s'est assez bien soutenu à 24 3/4; on était étonné que la baisse n'eût pas été plus forte, mais les gros spéculateurs prétendaient en savoir la cause, et assuraient que le gouvernement se montrait beaucoup plus disposé en faveur de la reine Isabelle.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La seconde dépêche télégraphique publiée avant-hier annonçait le rétablissement de la tranquillité à Barcelone, le 6 au matin, par suite de la sortie de ville des révoltés. Aujourd'hui, nous lisons dans la feuille ministérielle: Le gouvernement a reçu la dépêche suivante: « Perpignan, le 9 au soir.

« Le 4, des détachemens de la marine royale anglaise ont débarqué à Barcelone, et ont servi quelques pièces enfilant la Rembla.

« Le 6, de nouveaux troubles étaient regardés comme imminens, l'impunité des anarchistes ne pouvant que les encourager.

« Le 9, Figuières était dans l'inquiétude. — Le Phare de Bayonne du 9, publie une longue correspondance de Saint-Sébastien: « Ce matin (le 6), y est-il dit, les carlistes se sont présentés à la pointe du jour avec cinq bataillons et ont attaqué avec vigueur les avant-postes, dans l'intention de s'emparer de nos pièces; mais elles avaient été placées en lieu de sûreté. Il s'est alors engagé un feu très vif qui a duré jusqu'à onze heures du matin, pendant lequel les pièces, remises en batterie, ont fait, avec deux canons placés sur le plateau qui est en avant du fort de Puyo, un feu croisé sur l'ennemi qui a dû lui faire perdre beaucoup de monde.

« Nous avons à regretter la perte d'un commandant, d'un lieutenant et de dix soldats du 5^e léger qui ont été tués; il y a eu trois ou quatre officiers et une soixantaine de soldats blessés.

« En ce moment, la division Rendon occupe la vallée et les hauteurs de Loyola, la brigade Santa Cruz en avant. Les bataillons de la garde déjà arrivés et la division Garrea sont cantonnés sur les autres points de la rive droite de l'Urumea. Les Anglais et la division Jauregui sont établis sur la rive gauche, dans la direction de la route de Saint-Sébastien à Hernani. On a construit deux ponts très voisins sur cette rivière: l'un de bateaux et l'autre de chevaux, ils sont en très bon état et l'artillerie y passe sans difficulté.

« On écrit de Bayonne, 8 mai: « Irribaren n'avait pas encore quitté Pampelane le 4. Le 5, don Carlos était encore à Estella.

« On écrit de Madrid que le général Oraa a reçu l'ordre formel de reprendre Cantavieja à tout prix; un rigoureux exemple doit être donné dans cette ville. Le général a reçu des instructions pour décimer la population qui a livré la ville aux carlistes.

« Ce serait la répétition des sanglantes exécutions de Mina à Castellfollis, en 1822, et à Lucaroz en 1835.

TROUBLE EN SUISSE.

A l'occasion de la suppression de l'Assemblée de sûreté, le parti de l'aristocratie s'est réuni le 30 avril à Brienzwiler. Les principaux chefs étaient l'ancien lieutenant de justice Fisher et l'ex-greffier de bailliage Schaeerer. Il y avait environ 800 personnes, qui ont été réglées gratuitement. Schaeerer a prononcé un discours insurrectionnel. M. Michel, membre du conseil, qui se trouvait à l'assem-

blée, ayant voulu prendre la parole pour répondre, a été hué et maltraité. Voici ce qu'on écrit de Berne, sous la date du 8 mai, au journal l'Helvétie, sur les événements qui ont suivi: « La réunion de Brienzwiler n'a pas tardé à porter ses fruits. Le préfet d'Interlaken, après avoir entendu plusieurs témoins, fit comparaître Schaeerer, auteur du discours insurrectionnel tenu à cette assemblée, l'interrogea et le fit conduire immédiatement à Berne, où il est arrivé dans la nuit de samedi à dimanche. Le même jour, le vice-préfet se transporta à Brienzwiler pour interroger et mettre au besoin en arrestation l'aubergiste Huggler, chez qui l'on s'était réuni; mais il rencontra de la résistance et ne put exécuter son mandat.

« Dans la même nuit, les meneurs réactionnaires se réunirent à Brienz, et ils se séparèrent à une heure du matin, pour parcourir le pays, appeler les partisans aux armes, et marcher ensuite sur Interlaken, et de là sans doute sur Berne.

« Mais, dès le matin, le préfet, informé de ce projet, avait envoyé des ordres de marche aux milices du district, et prévenu les préfets voisins ainsi que le gouvernement.

« Vers quatre heures, environ 400 hommes s'embarquèrent sur le lac avec deux pièces de canon, se dirigeant sur Brienz, et peut-être de là vers l'Oberhasli.

« A neuf heures du soir, MM. les conseillers d'état Kohler et Jaggi sont partis de Berne en qualité de commissaires nommés par le conseil exécutif, et ils seront arrivés ce matin sur les lieux. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 13 MAI.

Chambre des représentans. — Dans sa séance de ce jour, la chambre des représentans a adopté plusieurs lois de transfert aux budgets de la guerre et de l'intérieur: plus un crédit supplémentaire pour payer des créances arriérées de 1833.

Le ministre de la guerre avait demandé un crédit de 245,000 francs pour compléter le chapitre de son budget relatif au service de santé. M. Damortier a proposé, par amendement, de n'accorder le crédit que pour quatre mois, en le réduisant à 163,333 fr. 32 c. M. de Mérode s'est opposé à cet amendement, en se plaignant que par ce vote on voulait ramener encore une troisième discussion sur le service de santé. Si cette discussion devient interminable, on ne peut en accuser que ceux qui se sont opposés à ce que l'on fit une enquête, qui eût amené depuis long temps déjà la découverte de la vérité, et c'est ce que M. Gendebien a fait observer en répondant à M. de Mérode. L'amendement de M. Damortier a été adopté.

La chambre a ensuite voté à l'unanimité le projet de loi relatif à la réciprocité internationale en matière de succession. Elle s'est ajournée à mardi prochain pour continuer la discussion de la loi sur les douanes.

Le rapport de M. Pollenus sur le budget du département de la justice pour l'exercice 1837 avait attiré l'attention sur la modicité des traitemens affectés à l'ordre judiciaire. Depuis, différentes propositions ont été faites, celle entr'autres de M. Heptia, tendant à améliorer la position de nos magistrats. Nous apprenons que la chambre des représentans s'occupera pendant la prochaine session des différens projets de loi ayant pour but d'augmenter les traitemens pour la cour d'appel de Bruxelles et pour quelques tribunaux de première instance. (Emancipation.)

Le bateau dragueur en fonctionnant la semaine dernière a extrait du canal un boulet, de vieux poignards et de vieilles épées.

Voici les noms des députés dont le mandat expire au 13 juin prochain.

BRABANT. — District de Bruxelles: MM. Coghen, F. Meus, Goblet, Lebeau, Cornet de Grez, Willmar, H. de Broekere. — Louvain: MM. Werner de Mérode, Vanderbilen, Vandenhove, Deman d'Attenrode. — Nivelles: MM. F. Mérode, Lehoys, Milcamps.

ANVERS. — District d'Anvers: MM. Legrelle, Smits, Verdussen, Ullens. — Malines: MM. Polfvit, Vandewiele, Mast de Vries. — Turnhout: MM. Rogier, de Nef.

quittèrent leurs places et ouvrirent la marche. Tout le cortège défila ensuite dans le même ordre et avec la même régularité que précédemment. Après cette seconde cérémonie, le pape récita une oraison que l'empereur écouta comme toutes les autres, avec condescendance. Le saint-père continua la messe. Enfin l'empereur descendit de son trône et vint seul s'agenouiller à son prie-Dieu. Tout à-coup, je le vis se relever, au moment où le pape allait prendre la couronne impériale déposée sur l'autel; il s'avança précipitamment, l'enleva des mains du saint-père, et se la posa fièrement lui-même sur la tête. A cet instant, son visage se colora, ses yeux brillèrent d'un éclat inaccoutumé, sa taille parut plus haute de dix pieds.

Mais l'instant qui excita le plus vivement l'attention fut celui où Joséphine reçut la couronne des mains de Napoléon et fut sacrée par lui impératrice et reine. Elle était descendue du trône et s'était avancée vers les marches de l'autel où l'attendaient l'empereur et le pape.

Arrivée devant Napoléon, tremblante d'émotion, elle s'agenouilla, et, élevant ses regards et son âme bien plutôt vers lui que vers Dieu, on vit distinctement de grosses larmes couler de ses yeux et rouler sur ses mains jointes. L'empereur n'était pas moins ému, mais il se contenta et ne perdit rien de sa gravité. Il prit lentement sur l'autel la petite couronne surmontée de la croix destinée à l'impératrice, il la posa d'abord sur sa tête à lui, puis il la mit sur celle de Joséphine avec tant de majesté, qu'on eût dit qu'il n'avait fait toute sa vie que mettre des couronnes sur sa tête et sur celle des autres. Enfin, lui prenant les deux mains, il la releva avec une dignité et une grâce parfaites.

Napoléon était descendu de l'autel pour aller rejoindre l'impératrice, le clergé et toutes les belles voix choisies par l'abbé Ruse entonnèrent le *Vivat in excelsis*, et le cortège se remit en marche pour la quatrième fois afin de regagner le grand trône. LL. MM. entendirent le *Te Deum*. Il fut entonné par le saint-père. Après *Missa missa est*, sa sainteté se dérangea une dernière fois pour venir présenter l'Evangile à l'empereur, qui eut toutes les peines du monde à retirer son gant avant de prononcer son serment, ce qu'il fit la main nue étendue sur le livre saint. Il est juste de dire que personne de nous ne l'entendit.

Pendant ce temps, M. Maret (le duc de Bassano), secrétaire-d'état, ayant dressé le procès verbal de cette prestation de serment, M. de

FLANDRE OCCIDENTALE. — District de Bruges: MM. Julien, Devaux, Coppiniers. — Ypres: MM. C. Vuylsteke, L. Vuylsteke. — Courtray: MM. de Muellenaere, Bekaert, Verme. — Thielt: MM. Deroo, de Foere. — Roulers: MM. A. Rodenbach, Wallaert. — Furnes: M. Dubois. — Ostende: M. Donny. — Dixmude: M. Morel d'Anneel.

NAMUR. — District de Namur: MM. Fallon, Brabant, Desmaret de Biesme. — Philippeville: M. Seron. — Dinant: M. Pirson. LUXEMBOURG. — District d'Arlon: M. Nothomb. — Virton: M. d'Haart. — Bastogne: M. d'Hoffschmidt. — Marche: M. J. dot. — Grevenmacher: M. Dams. — Marche: M. Berger. — Dickirch: M. Wallat. — Neufchâteau: M. Zoude.

Bruxelles, 13 mai (trois heures). — La réaction de Paris accompagnée des nouvelles défavorables de Barcelone, n'a pas produit l'effet que l'on en attendait ici, à cause de l'approche de la liquidation et de la rareté des pièces; le cours des obligations Ardoin a été de 22 3/8 1/4 3/8 1/2 argent après la cote. Les actions de la société de commerce étaient très-recherchées à 131 1/2 sans vendeurs; Mutualité 106 1/4 argent; Société-générale émission de Paris 1555 P.; Actions-réunies 102 5/8 P.

Anvers, (deux heures). — Ardoin 22 5/8 A. 22 3/4 P.

ACTES OFFICIELS.

(Moniteur du 13 mai.)

Décision du conseil communal de Marchin annulée.

LÉOPOLD, etc. Vu la délibération prise par quatre membres du conseil communal de Marchin, en date du 8 de ce mois, à l'effet de révoquer de ses fonctions le sieur Pintiaux (Hubert), instituteur dans ladite commune; Vu les réclamations contre cette résolution formées, d'une part par le sieur Pintiaux, et d'autre part par le bourgmestre et trois autres membres du conseil communal, cette dernière enregistrée le 12 de ce mois;

Considérant que, le conseil communal de Marchin étant composé de neuf membres, il ne peut, aux termes de l'article 64 de la loi communale, être pris par cette assemblée de résolution valable, si cinq membres au moins ne sont présents;

Considérant, en outre, que le mode prescrit par l'art. 66 de la loi précitée pour les délibérations de l'espèce n'a pas été observé;

Vu l'arrêté du gouverneur de la province de Liège, en date du 14 de ce mois, suspendant l'exécution de ladite délibération;

Vu la décision de la députation permanente du conseil provincial, en date du même jour, maintenant la suspension. Vu les articles 86 et 87 de la loi communale;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères; nous avons arrêté et arrêtons: Art. 1^{er}. La délibération susmentionnée est nulle et non avenue. Donnée à Bruxelles, le 30 avril 1837.

Signé LEOPOLD.

LIEGE, LE 15 MAI.

DES CHEMINS DE FER EN FRANCE.

Le vaste système de travaux publics et de communications nouvelles, dont Louis-Philippe avait promis de doter la France, vient enfin d'être soumis aux délibérations de la chambre des députés. Il comprend la construction des chemins de fer de Paris à la frontière belge, de Paris à Rouen, de Paris à Orléans, de Lyon à Marseille et de Malboue au Rhin. C'est le premier projet de loi qui, depuis la révolution de juillet, tende à donner quelque satisfaction aux intérêts matériels. A ce titre, il sera accueilli avec reconnaissance par tous ceux qui ne regardent pas la gloire acquise sur les champs de bataille, ou dans les luttes scientifiques et littéraires, comme un aliment suffisant à la prospérité d'un pays qui a des besoins bien plus impérieux à satisfaire que ceux de la vanité. Il sera également salué avec joie par les hommes qui attachent du prix à la conservation de la paix et au développement des relations industrielles des peuples entre eux.

La capitale surtout aura à se féliciter du mouvement nouveau que l'exécution des chemins proposés imprimera à sa population. L'activité qui la tourmente et la dévore, et qui éclatit si souvent en éruptions politiques, trouvera bientôt à s'épancher et à s'écouler par des canaux réguliers. Cette ex-

Séjour appela M. de Talleyrand, le grand chambellan appela l'archichancelier, celui-ci les présidents du sénat, ceux là les présidents du corps législatif, ces derniers ceux du tribunal, et ainsi de suite, pour leur faire signer ce procès verbal, auquel il aura fallu nécessairement ajouter une rallonge comme à ces lettres de change endossées par les maisons de commerce. Cette formalité causa un remue-ménage général d'allées et venues interminables. Enfin l'archichancelier présenta cet acte à la signature de Napoléon lui-même. Cela fait, LL. MM. reprirent le chemin de l'Archevêché, puis celui des Tuileries, au milieu des mêmes acclamations.

Jamais je n'entendis de plus belle musique que celle qui avait été exécutée à Notre-Dame ce jour là. Elle était de la composition de Paisiello, de l'abbé Ruse et de Le Sueur. Un orchestre, composé de plus de cinq cents musiciens, ouvrit la réunion des premiers talents de Paris et d'Italie, sous la direction de Nourrit père et de Lais. Le Sueur, Kreutzer, Ponsuls et Hey s'étaient adjoint tout ce que l'Opéra, Feytaud et le Conservatoire possédait de célébrités.

Le soir, toutes les arts de la capitale furent illuminés. Les flammes de Bengale furent allumées sur tous les édifices publics; mais rien n'était plus magnifique que le jardin des Tuileries: la grande allée était bordée de guirlandes en verres de couleur; chaque arbre des autres allées était éclairé par des myriades de lampions; enfin, une colossale étoile élevée sur la place de la Concorde, dominait tous ces feux. Quant au château, on eût dit d'un palais de fées.

Une telle cérémonie avait été longue et singulièrement fatigante; elle avait duré plus de cinq heures, y compris l'allée et le retour. Il était six heures et demie quand LL. MM. rentrèrent aux Tuileries. Tout le monde mourait de faim, de froid, de fatigue. La première chose que fit Napoléon, ce fut de quitter son magnifique et lourd costume, pour céder à la modeste uniformité des grenadiers de la garde, qu'il portait de préférence; et alors il se laissa aller sur une chaise, les jambes allongées, les bras pendans, et s'écria, en poussant un gros soupir: « Enfin, je respire! Je crois que de ma vie je ne me suis senti aussi las! Je me coucherais de bonne heure aujourd'hui! »

Il est probable qu'au château tout le monde avait envie d'en faire autant. Le saint-père donna l'exemple. Il se coucha presque aussitôt son retour au pavillon de Flore: il n'avait gagné à tout cela qu'un concert et une courbature.

(Le Siècle.)

hérance de forces vitales qui s'est déployée à sa surface après la chute de Charles X, et qui obstrue maintenant toutes les routes du pouvoir, se retirera insensiblement pour reprendre une autre direction, et s'épanouira sous le souffle de l'industrie, en opulentes productions inconnues jusqu'alors. Les factions vont se dissoudre en sociétés anonymes. Les fonds péniblement amassés pour solder l'émeute et entretenir l'esprit révolutionnaire, ne tarderont pas à être absorbés par des entreprises dont le succès rendra l'émeute impossible et réduira à l'impuissance toutes les mauvaises passions. La justice pourra remettre son glaive dans le fourreau et charger, de l'accomplissement de sa mission, le travail seul, cet allié de répression si puissant aujourd'hui.

Mais les chambres françaises autoriseront-elles la construction des nouvelles voies? Adopteront-elles les propositions du gouvernement? C'est une question sur laquelle on n'est pas entièrement d'accord. Point de doute que tout ce qui tient aux communications intérieures ne soit admis. Mais l'établissement du chemin de fer de Paris à Bruxelles rencontrera, selon toutes apparences, de grandes difficultés. Que deviendront les douanes? Comment procéder à la visite d'un convoi de deux ou trois mille passagers? Comment concilier la rapidité du transport, qui constitue un des plus grands avantages des chemins de fer, avec les exigences des lois prohibitives? S'il fallait, à chaque trajet, se résigner à une halte de cinq ou six heures, sur la frontière, on ne serait guères disposé à faire souvent un semblable voyage. Le cahier des charges renferme probablement à cet égard des clauses que la discussion publique fera connaître. Nous désirons vivement qu'elles soient peu onéreuses, mais pouvons-nous raisonnablement l'espérer?

Nous nous sommes plaint à plusieurs reprises de la politique peu éclairée qui préside à l'adoption ou au rejet des mesures commerciales sur lesquelles nos représentants sont appelés à émettre leurs votes. Et cependant cet esprit étroit et mesquin qui se manifeste chez nous n'approche pas encore de la pusillanimité égoïste et chicanesque qui se révèle dans les débats des chambres françaises sur des questions industrielles. La concurrence libre des producteurs belges les effraye au point que pour la combattre toutes les armes leur paraissent bonnes. Comment pourrait-il en être autrement? La plupart des membres dont l'esprit est composé sont des industriels intéressés dans des établissements qui ne prospèrent qu'à l'ombre du système prohibitif, ou des propriétaires dont les revenus suivent invariablement la progression ascendante du tarif. En se montrant hostiles à toute innovation gênée, ils défendent non seulement le privilège qui les enrichit eux et leurs familles, mais encore l'intérêt privé des hommes qui leur ont conféré le mandat de député.

Ne nous dissimulons pas cependant que l'identité de besoins et d'intérêts, de droits et de devoirs, qui tend à rapprocher chaque jour davantage tous les peuples civilisés, finira par amener l'abolition graduelle des entraves qui s'opposent au libre échange de leurs produits commerciaux. Dans ce développement lent mais sûr de la fraternité humaine, un rôle puissant est assigné aux chemins de fer. L'immense circulation qu'ils provoqueront, et la communication rapide qu'ils établissent entre les points les plus éloignés des divers territoires, doivent nécessairement avoir pour résultats, d'étendre et de faciliter les relations commerciales des peuples. On aura beau lutter, dans le principe, contre cette nécessité; tous les efforts rétrogrades viendront se briser contre elle. Quand la fraude aura la machine à vapeur pour véhicule, quand elle se sera installée sur des wagons emportés par une force de cent chevaux, au milieu d'une armée de voyageurs, essayez donc de l'arrêter et de la faire descendre de son siège, pour venir se soumettre humblement à l'inspection de vos douaniers. Vous pouvez maintenir vos lois restrictives, vous pouvez les multiplier, mais le réseau en sera déchiré et traversé sans cesse par la machine à vapeur.

L'influence politique du gouvernement français recevra, à son tour, une extension nouvelle par la construction des chemins de fer. A l'intérieur, toute révolte deviendra impossible. Dans l'intervalle de quelques heures, l'armée, dispersée et échelonnée sur une vaste étendue, pourra se concentrer et se réunir, au premier signal, partout où sa présence est nécessaire. A l'extérieur, plus d'agression à redouter. L'ennemi sera toujours prévenu et devancé, et avant qu'il ait pu mettre le pied sur le territoire de la France, il sera repoussé et taillé en pièces.

Ces garanties de paix qui communiqueront une nouvelle force à la France constitutionnelle, contribueront également à raffermir notre indépendance. Elles nous préserveront de ces oscillations dangereuses, que les secousses politiques de Lyon et de Paris, ont différentes fois, imprimées à l'état belge, dans le cours des six dernières années. Elles nous inspireront une confiance plus large et plus salulaire dans l'appui de la nation française, et ôteront à nos ennemis leur dernier espoir : celui de brusquer une restauration à la faveur d'une guerre civile en France.

Nous avons réclamé plusieurs fois l'exécution des lois et règlements sur la répression de la mendicité. Mais nous désirerions que le dépôt de Reikhem destiné aux mendiants invalides, les autres étant conduits dans les colonies de répression, fut organisé dans des vues de philanthropie; nous désirerions surtout que ceux qui, par une infirmité quelconque, se trouvent dans l'impossibilité de travailler, fussent traités avec les égards dus au malheur. Toutefois nous croyons savoir que cet établissement ne répond pas au but de son institution. Il serait du devoir de notre administration de s'assurer de l'état des choses, et, s'il est reconnu mauvais, de s'adresser au gouvernement.

Une femme de Ruremonde est accouchée, il y a quelques jours, de quatre garçons. Ils se portent à merveille.

Le Précurseur donne le prospectus d'un service de bateaux à vapeur qui doit s'établir entre Anvers et Hambourg, en rapport avec St-Petersbourg, Copenhague et Stockholm.

En moins de dix jours on fera le trajet d'Anvers sur chacune de ces capitales.

Les travaux de placement des tuyaux conducteurs du gaz ont recommencé depuis quelques jours. Nous avons pris des informations à ce sujet, et il nous a été dit que la Compagnie Liégeoise se propose de porter, pour l'hiver prochain, à 500 et plus, le nombre des lanternes à gaz. Vingt à vingt-cinq rues nouvelles, ainsi que les places de St Denis et de St-Jacques et la grande cour du Palais de Justice jouiront cette année de ce mode d'éclairage auquel on doit peut-être en grande partie, l'absence de tout vol nocturne à Liège, pendant l'hiver dernier. On ne peut, en effet, se dissimuler qu'un bon éclairage ne soit pour la police un puissant auxiliaire contre les malfaiteurs et les voleurs de nuit. (Industrie.)

On a déjà parlé plusieurs fois des essais tentés par quelques mécaniciens pour faire mouvoir les charrues par la vapeur : ce problème vient d'être résolu par M. Heathcoat, membre du parlement anglais. Voici quelques détails sur une expérience qui a été faite en présence d'un grand nombre de personnes et que nous empruntons à la dernière livraison de la *Flandre Agricole*. Deux charrues de différents modèles ont fonctionné à l'admiration des spectateurs : l'une d'elles est construite avec deux coutres sur le même plan, en sorte qu'elle tourne seule quand elle arrive au bout du sillon et en reprend un nouveau sans aucune perte de temps. La vitesse du travail de la charrue, dont les sous-crottes coupaient toutes les racines, est de 4 kilomètres et demi (plus d'une lieue de poste) à l'heure : les sillons ont 17 pouces de large et moitié de profondeur. Chaque sillon est de 201 mètres de longueur : il est tracé en un peu moins de 3 minutes, de sorte qu'en 12 heures de travail, une machine à deux coutres peut labourer plus de 5 hectares de terre. La machine qui porte l'appareil à vapeur est d'elle-même locomotive : elle fonctionne sans que la terre soit aplatie. Elle a la force de 50 chevaux et peut faire mouvoir plusieurs charrues qui acquièrent chacune la force de 12 chevaux. Il faut huit hommes pour le service de la machine fonctionnant avec deux charrues.

On nous prie d'insérer la note suivante :
Huy, le 12 mai 1837. — L'inauguration du nouveau local de la Société d'Harmonie de cette ville a eu lieu le 7 courant, par un concert auquel a contribué de toute la puissance de son beau talent, notre compatriote, M. Wéry, venu tout exprès de Bruxelles pour donner à ses concitoyens cette nouvelle preuve de son souvenir. La salle était comble de bonne heure, et présentait la réunion, comme en un bouquet, de toutes nos plus jolies personnes. Chacun admirait la beauté de cette salle, l'heureuse distribution de tout l'édifice, et adressait à M. Vierset, notre habile et modeste architecte, des félicitations justement méritées. A sept heures, la régence est arrivée, précédée de la musique et accompagnée d'un grand nombre de membres de la Société. Le concert a été des plus brillants. Les morceaux d'ensemble ont été exécutés avec cette précision, cet à-plomb, cette verde, qui distinguent notre corps d'harmonie.

M. Wéry a été admirable; ceux qui le connaissent prétendent même qu'il s'est surpassé. M. B..., amateur distingué, doué d'une fort belle voix, a aussi puissamment contribué aux plaisirs de cette soirée, dont les habitants de Huy conserveront long-temps la mémoire. Inutile de dire que d'innombrables et bruyants applaudissements ont constamment témoigné du plaisir qu'éprouvait cette nombreuse assemblée. Le lendemain, les membres de la Société se sont réunis dans un banquet auquel MM. Wéry et B... avaient été invités. La gaité la plus vive, la cordialité la plus franche, l'ordre le plus parfait n'ont cessé de régner dans cette réunion composée de plus de cent trente convives.

Errata. — Dans la lettre que nous avons insérée samedi dernier, il s'est glissé quelques fautes typographiques : Ligne 20, au lieu de *restreindre*, lisez *astreindre*. — Ligne 29, au lieu de *en montant*, lisez *en mouvant*. — Ligne 33, au lieu de *coulés*, lisez *ciselés*.

COUR D'ASSISES.

Le 27 mars dernier, Jean François Dubois, demeurant chez M. Renson à Liège, vint trouver l'épouse Pison, et loua une chambre dans la maison habitée par cette dame; il dit en même temps qu'un vol considérable venait d'être commis au préjudice de Renson, par son propre fils, et qu'il ne voulait plus demeurer avec lui, de crainte d'être regardé comme complice de la soustraction. Cependant Renson, père, ne resta pas longtemps sans s'apercevoir que divers meubles de sa maison avaient été ouverts avec effraction, et qu'un rouleau de 37 pièces de 10 florins, avait disparu, ainsi que beaucoup d'autres objets précieux.

Les propos tenus par Dubois à l'épouse Pison lui ayant été rapportés, il en parla à son fils, mais celui-ci déclara fausses toutes les imputations de Dubois; ce dernier fut alors invité à passer chez Renson; quand il y fut arrivé, on lui demanda catégoriquement ce qu'il avait fait des 37 pièces d'or et des diamants qu'il avait enlevés; Dubois frappé de surprise, répondit que dans trois jours il restituerait le tout, que les divers objets étaient en de bonnes mains. — La police fut appelée; au même instant, elle fouilla l'accusé, sur lequel on trouva une montre neuve en argent, et la somme d'environ 22 francs. Interpellé sur la manière dont ces objets étaient venus en sa possession, il répondit que sa sœur lui avait donné 15 francs, et qu'il avait reçu près de 30 francs du fils Renson, qui avait, en sa présence, fait sauter, au moyen d'un ciseau, les tiroirs d'une garde-robe, et en avait pris un rouleau de 37 pièces de 10 florins, une tabatière en argent, une bague et des boucles d'oreilles.

La qualité de fils, le mettant à l'abri de toute poursuite, on continua l'information contre Dubois seul, des recherches plus scrupuleuses firent découvrir en sa possession des clous, dits pointes de Paris, exactement semblables à ceux qui avaient servi à faire rentrer les débris des tiroirs qui avaient été brisés. — La complicité, au moins, étant ainsi bien établie, l'accusé a été condamné à 6 années de travaux forcés et au carcan.

Parités.

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

Mes bons messieurs, j'ai bien l'honneur de vous saluer et la compagnie.
M. le président. — Vos noms et prénoms?
La prévenue. — C'est bien de l'honneur que vous me faites... Madeleine Bonenfant, pour vous servir.

M. le président. — Votre état?
La prévenue. — Femme de défunt Sébastien-Parfait Bonenfant, de son vivant donneur de contremarques au théâtre de la Cité... Ah! dam! ça nous vieillit un peu.

M. le président. — Je vous demande quelle est votre profession, quel travail vous faites?
La prévenue. — Ah! oui, qu'est-ce que je travaille... Vous êtes trop bon, mon bon monsieur, je ne fais rien.

M. le président. — Tant pis; si vous travaillez pour gagner votre vie, vous ne seriez pas amenée ici comme prévenue de vol.
La prévenue. — De vol!... C'est y bien vous qui pouvez dire ça... Dieu de Dieu! vous qui avez l'air d'un si brave homme.

M. le président. — Ce n'est pas nous qui disons cela; ce sont les témoins et le procès-verbal que vous avez signé vous-même.
La prévenue. — Alors j'ai menti... ou je n'étais pas dans mon plein bon sens.

La femme Digard, plaignante, déclare que la prévenue, qui est sa voisine, lui a volé une chemise et deux paires de bas.
La prévenue. — Vous êtes une fausse, voisine Digard... Le bon Dieu vous reprochera ça un jour.

M. le président. — Vous l'avez avoué dans l'instruction.
La prévenue. — J'en ai, des bas et des chemises, Dieu merci!... J'ai encore toutes les nippes de mon pauvre homme qu'est mort il y a 27 ans, vienne la saint Jean... Des bas et des chemises... j'en ai plus que vous, entendez-vous, voisine Digard.

Ici la prévenue se met en mesure de prouver au tribunal la vérité de son assertion, et elle va relever sa robe, lorsque le garde municipal placé derrière elle l'empêche d'exécuter son mouvement.
M. le président. — On a trouvé en votre possession les objets volés?

La prévenue, tirant de sa poche un petit livret tout gras et tout ratatiné. Voyez plutôt.
M. le président. — Qu'est-ce que c'est que cela?
La prévenue. — C'est mon livre de blanchissage, donc!

M. le président. — Votre livre de blanchissage ne prouve rien; nous n'avons pas besoin de le voir.
La prévenue tire de sa poche une paire de lunettes, l'ajuste avec précaution sur l'extrémité de son nez pointu, ouvre son livret à la première page, et lit d'une voix glapissante: « Du 17 décembre 1835, un drap, une chemise (s'interrompant): voyez-vous, mes bons messieurs et la compagnie, une chemise.

M. le président. — En voilà assez.
La prévenue, absorbée dans sa vérification. — Une chemise... une tête d'oreiller... C'est pas ça... Trois paires de bas... Ah! m'y voilà.

M. le président. — Je vous dis de vous taire et de serrer votre livret dans votre poche.
Un témoin vient d'affirmer que la veuve Bonenfant est une honnête et digne femme; qu'il la connaît depuis longtemps; qu'elle est arrivée jusqu'à l'âge de soixante-dix ans sans qu'on eût un reproche à lui faire; que d'ailleurs, elle a du linge en quantité, et quelle jout d'un revenu qui suffit amplement à ses besoins. Le témoin finit en déclarant que la prévenue n'a pas toujours la tête très saine.

Devant ce témoignage et les bons antécédents de la vieille femme, le tribunal ne pouvait que se montrer indulgent; aussi renvoyait-il la veuve Bonenfant de la prévention.
M. le président. — Le tribunal vous acquitte.

La veuve Bonenfant. — Bien des mercis, mes bons messieurs et Dieu vous le rende... Au revoir mes bons messieurs et la compagnie.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 12 MAI.

Naissances : 4 garçons 4 filles.

Mariages 17, savoir : Entre A. F. J. De Borman, juge de paix du canton d'Achel, y domicilié et F. M. A. Claessens, sans profession, rue Puits en Sock. — D. F. G. Liben, sellier, rue Hocheporte et M. F. H. Legrand, sans profession, rue St. Séverin. — N. J. Lefebvre, régisseur d'Usine, à Embourg, et M. A. N. Nice, fille de boutique, sous la grande Tour. — M. Caket, garçon brasseur, rue des Récollets et A. Wirson, domestique, même rue. — P. J. Grojean, teinturier, rue des Mineurs et M. Wathy, journalière, faubourg St. Marguerite. — H. W. Radoux, tourneur, aux Taves et M. L. Dupont, journalière, faubourg Ste. Walburge. — P. Hamal, menuisier, degré de St. Pierre, veuf de M. A. Vandegard et J. C. Ponsart, blanchisseuse, rue Beauregard. — L. Burtin, armurier, sur la Fontaine et J. H. D. Crahay, sans profession, même rue. — L. J. Delchef, vitrier, rue Pourceaurue et M. E. Lambreche, sans profession, faubourg St. Léopold, veuve de J. G. Radoux. — H. J. Xhignesse, domestique, rue Féronstrée et A. J. D. Renwart, domestique, à Horion-Hozémont. — L. J. Joiris, tailleur de pierres, à Sclaya et A. M. Simonis, sans profession, rue Longdoz. — F. Fraikin, peintre en bâtiment, au Laveu, et M. E. Havelange, domestique, à Petit-Han. — H. H. J. Tixhon, tourneur, rue du Champion et M. J. Bieber dite Deronau, sans profession, même rue. — J. L. H. Pérée, sculpteur, faubourg St. Gilles et M. Dehousse, sans profession, à Herstal. — M. Lhoest, armurier, à Rocour et M. A. Arnold, sans profession, faubourg Vivegnis. — N. Brandeburg, mécanicien, à Kaltherberg, Prusse, et A. Moes, sans profession, rue du Méri. — A. Gabriel de Becdeliévre, rentier, à Montmartre, près de Paris, et M. E. F. comtesse de Hamal, rentière, sur Avroy.
Décès : 1 fille, 1 homme, 1 femme savoir : J. Goffin, âgé de 23 ans, soldat au dépôt du 1^{er} régiment de ligne. — M. M. Brasseur, âgé de 88 ans, sans profession, rue petite Bèche, épouse de N. Mathelot.

ANNONCES.

CHEZ N. DE POSSON, Tailleur, RUE GERARDRIE, A LIEGE.

On y VEND CAPOTTES légères très bien CONFECTIONNÉES à 10 fr. jusqu'à 20 fr. id. en VELOURS NOIRS de 30 à 45 fr. id. DRAPS de 30 fr. jusqu'à 70 et HABITS id. PANTALONS de 4 jusqu'à 20 fr.

UNE DEMOISELLE pour apprendre le COMMERCE de NOUVEAUTÉS, peut se présenter rue Pont-d'Ile, N° 11. 952

DES OUVRIERS SERRURIERS peuvent SE PRÉSENTER faubourg St. Gilles, n° 276. 945

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant la Madelaine, N° 273.

A LOUER pour la St. Jean, à des personnes tranquilles et sans enfants,

UN BEAU QUARTIER,

composé d'une pièce à manger et d'une cuisine au rez de chaussée, et de trois chambres au premier étage, ayant une cave et une chambre de domestique, avec la jouissance d'un grand jardin, faubourg St. Gilles, N° 542 5^e. 958

VENTE PUBLIQUE

BELLE FERME

DANS LA COMMUNE DE MORTIER.

LE MARDI 6 juin 1837, à 10 heures du matin, en la maison communale de DALHEM, par le ministère de Mre. FLECHET, notaire à Warsage, à ce commis, par jugement, les héritiers de feu le docteur P. F. DELHEZ, de Charneux, feront exposer

**AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
UNE BELLE FERME,**

Composée de superbes bâtimens d'exploitation nouvellement construits, jardin, sept belles prairies et trois pièces de terre arable, le tout ne formant qu'un ensemble d'une contenance de dix-huit bonniers, 10 verges, sept petites, située au hameau de la Bruyère, commune de Mortier.

le même jour et au même endroit

On revendra définitivement aux enchères publiques, par suite de surenchère, les

IMMEUBLES ET CAPITAUX SOUVANS :

APPARTENANT AUXDITS HÉRITIERS.

D'ORDRE	CONTENANCE		NATURE.	SITUATION ET JOIGNANTS.
	Nos	EN ARES.		
				COMMUNE DE NEUFCHATEAU.
1 ^o	17	44	Terre.	Au lieu dit Hasibière, tenant à Cloes.
2 ^o	17	44	id.	Au lieu dit Winrotte, tenant à Collin.
3 ^o	14	39	id.	A la Saule d'Aimeu, ten. à la V ^e Fabry.
4 ^o	16	15	id.	Derrière les Waides, ten. à Gil. Cloes.
5 ^o	23	10	id.	Al Heyoul, près la Croix Madame, tenant à Hardy.
6 ^o	16	35	id.	Au Long F. assé, tenant à la baronne Decrompien.
7 ^o	28	98	id.	A la Fosse du Loup, ten. à M. Francotte.
				COMMUNE DE TREMBLEUR.
8 ^o	39	23	id.	Devant Maroux, ten. à G. Verviers.
				COMMUNE DE CHERATTE.
9 ^o	29	42	id.	Dans la Campagne de Housse, tenant à M. de Sarolea.
				COMMUNE DE ST-ANDRÉ.
10 ^o	47	95	Maison	Une maison, grange, étable, vieille brasserie, les droits aux puits, une prairie et une petite maison avec jardin au centre du village, tenant à la veuve Biemar.
11 ^o	13	66	Prairie	Une prairie et bosquet dite Bois de St André, tenant à M. Masset.
				COMMUNE DE JULEMONT.
12 ^o	34	87	Un pré.	A Asse, tenant à la veuve Biemar.

CAPITAUX.

1 ^o	Frs.	722	96	De capital dû par le sieur B. Wilthéry de la commune de Cheratte.
2 ^o		40	setiers.	Payables au 30 novembre avec 48 frs. 62 c., due par les sieurs Collinet et Bertrand, de la commune de Bolland.
3 ^o		1185	fr. 18 c.	A 5 0/0, dû par les représentans Denis Verviers, de la commune de Bom-baye.

S'adresser audit notaire FLECHET, pour voir les conditions de ces ventes et avoir de plus amples renseignements. 955

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;

GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur, UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties, A VENDRE

Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

SAMEDI, 20 MAI PROCHAIN

se fera définitivement la vente de la GRANDE SEIGNEURIE EHRENSHAUSEN avec son superbe CHATEAU et toutes ses dépendances et le bel HOTEL à Bade, à Vienne sous la garantie du Gouvernement.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION FL. 502,857 et 57 KR. V. DE V.

Primes accessoires fl. 400,000.

Une action frs. 20. — Huit actions frs. 120. — Dix-sept actions frs. 240.

En s'adressant directement à l'administration générale on recevra les conditions les plus avantageuses, L'administration générale, LÉOPOLDDEUTZ et C^o, à Mayence s. l. Rhin.

Etude du notaire Dusart.

Le MERCREDI 17 mai, à 2 heures, M^e DUSART, notaire vendra aux enchères, en son étude, rue Féroustrée,

UNE MAISON

située à Liège,

RUE DERRIÈRE ST-GEORGES, N^o 693.

S'adresser audit notaire. 903

M^e DUSART notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il

a reçu le 8 mai courant, il a vendu une **MAISON**, située à la Boverie, près de l'église de Fétinne, avec onze ares 90 centiares de JARDIN contigu, et la moitié de 58 ares 78 centiares de COTILLAGE et pré vis-à-vis, au prix de sept mille quatre cent francs, en sus de douze fls. dix sous de reate, et qu'on peut dans les dix jours surenchérir les dits immeubles d'un vingtième. 912

LE MARDI 16 MAI, à 11 heures, M^e DUSART, notaire, vendra aux enchères, en son étude, rue Féroustrée, **UNE BELLE ET GRANDE MAISON** dans le meilleur état possible, sise à Liège, Place Verte, n^o 782, tenant d'un côté à M. le baron De Moffart, et de l'autre à M. Terwangne, banquier. Cette maison, qui est libre de charges, est composée de deux salons, place à manger, cuisine, lavoir, cour, 5 chambres au premier, 5 au second, greniers, caves; etc.

On pourra la voir tous les lundis, mercredi et vendredi, depuis onze heures jusqu'à une.

S'adresser pour les conditions audit notaire. 789

VENTE DÉFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

LE MARDI 23 mai courant, à dix heures, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra au plus offrant et dernier enchérisseur, devant M. le juge de paix des cantons Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

LA BELLE MAISON DE COMMERCE

AVEC BÂTIMENS DERRIÈRE, COURS ET GRAND JARDIN,

Sise à Liège, rue Puits en Sock, n^o 923,

SUR LA MISE A PRIX DE 24,150 FRANCS,

Prix auquel elle a été portée par la surenchère. 949

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADJUDICATION

DE 5,000 MÈTRES DE DRAP MARENGO

ET DE

1,000 MÈTRES DE DRAP VERT ORDINAIRE

POUR LA MASSE D'HABILLEMENT DE LA DOUANE.

L'ADJUDICATION DES FOURNITURES ci-dessus indiquées aura lieu le VENDREDI 19 MAI 1837, A MIDI, au ministère des finances, ou l'on peut prendre inspection des échantillons-types, et du cahier des charges tous les jours, le dimanche excepté, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée. Les soumissions sur timbre et cachetées seront remises dans la boîte à ce destinée, au plus tard le jour susdit à l'heure précitée.

Tous fabricans qui voudra prendre part à l'adjudication devra joindre à sa soumission un certificat, tant de l'autorité locale du lieu de son domicile que de celle où ses deux cautionnaires sont domiciliés, le dit certificat constatant que le soumissionnaire et ses cautionnaires offrent toute garantie. Bruxelles, le 5 mai 1838.

Le ministre des finances, signé D'HUART. 906

COUVERTURES DE LAINE.

BOIS DE CHÊNE PELÉ.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE, mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE sur soumissions, puis de vive voix, et à l'extinction des feux, le mercredi 7 juin 1837, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, 1^o LA FOURNITURE DE SOIXANTE-DIX COUVERTURES DE LAINE NON LAINÉES, pour le service de ses établissemens, en un lot; 2^o ET CELLE DE CENT QUATRE VINGT DIX CORDES métriques ou aunes cubes de bois de chêne pelé, dit: Bois Galin, pour le service de la boulangerie générale, en un lot. Les soumissions devront être remises, au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, les cahiers des charges et un modèle de couverture. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 872

BOURLET EN BALEINE.

AVIS.

Le dépôt de bourlets en baleine de M^{re} FOURNIER de Paris, est toujours chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32, à Liège.

Quoique ces bourlets soient supérieurs en qualité à ceux des autres fabriques, et ne laissent rien à désirer, tant pour les modèles que pour la bonté des baleines, on prévient qu'on a fait une grande diminution sur le prix.

BOURSES.

PARIS, LE 12 MAI.

Cinq pour cent.	107 85	Esp. D. diff. s. int.	9 0/0
Trois pour cent.	79 10	Dt. pas. s. int.	5 3/8
Act de la B. de Fr.	0000 00	Belg. Empr. 1832	0 0/0
Napl. Cert. Falc.	99 50	Banque de Belg.	1425 00
Esp. Ardoin 1834.	24 1/2		

LONDRES, LE 11 MAI.

3 ^o consolidés.	91 1/8	Espagne. Cortés.	22 5/8
Bel. em. 1832 C. D.	000 0/0	Différées.	8 3/4
Holl. Dette active.	53 1/4	Passives.	0 0/0
Portugais, 5 p. c.	47 1/4	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	29 1/2	Bresil. Empr. 1834.	84 1/4

AMSTERDAM, LE 12 MAI.

Holl. Dette active.	99 7/8	Inscr. au gr. livre.	64 1/2
Dito 2 1/2.	52 5/16	Certif. à Amst.	94 1/2
Différée.	4 1/2	Pologne. L. fl. 500f.	136 1/2
Billet de change.	23 15/16	Lots de fl. 50 f.	142 1/4
Syndic. d'amort.	93 0/0	Espagne. E. Ard.	23 3/16
3 1/2.	00 0/0	Dito grd.	00 0/0
Soc. de comm. P. B.	180 0/0	Dette diff. anc.	2 1/2
nouvelle.	000 0/0	nouv.	00 0/0
Russie, fl. et Cr. 5.	103 1/2	passive.	6 1/4
1829, 5.	103 1/2	Autriche. Métal. 5.	99 1/4

ANVERS, LE 13 MAI.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 0/0
Det. diff.	45 0/0	STAT-RO. Lev. 1832.	100 3/8
Emp. de 48 mill.	109 1/4	2 An. 1834.	97 1/4
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	103 3/8		
Lots de fl. 100.	260		
de fl. 250.	422 0/0		
de fl. 500.	674 0/0		
POLON. Lots fl. 300.	141 0/0		
fl. 500.	136 1/4		
BRESIL. E. à L. 1834.	85 1/2		
ESPAG. Empr. 1831.	22 5/8		
D. diff. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dette diff.	7 3/4		

CHANGES.

Amst., c. jours.	119 0/0 av.
Rotterdam, idem.	114 0/0 av.
Paris, idem.	18 1/2 p. A
2 mois.	314 0/0 p.
Lond. p. Estr. c. j.	40 1/2 1/2 P
2 mois.	39 9/12 P
Hamb. p. 40 Hb. c. j.	35 1/4
2 mois.	35 0/0 P
Bruxelles et Gand.	14 4/8 P

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 13 MAI 1837.

On a fait peu d'affaires en fonds Espagnols à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 22 (14 3/8 1/2 5/8 et reste cours à ce prix au comptant. Primes à un mois 24 dont 1 0/0 argent.

BRUXELLES, LE 13 MAI.

COURS.			
Emp. Rotseh.	100 3/8	P Act. des Hauts-F.	155 0/0
Fin cour.	100 3/8	P Act. Charb. Flenu.	125 0/0
1836, 1 ^o 1/2.	91 0/0	A Act. Banq. fenc.	96 3/4
Fin cour.	91 0/0	A Act. Ch. H. et W.	000 0/0
Dette active 2 1/2.	52 0/0	A Act. Ch. Sclessin.	149 0/0
E. de la ville 1832.	99 1/8	P Act. Entr. Indust.	119 0/0
Dette active holl.	52 1/2	P Act. Ch. Lev du F.	143 0/0
Rente domaniale.	97 1/2	P Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
BRESIL 1834.	85 1/2	P Act. S. Sars-Louch.	000 0/0
AUTRICHE. Métall.	103 3/8	P Act. Ghe de fer.	00 0/0
ROME 1832.	100 3/8	P Act. S. de Venne.	00 0/0
NAPLES. Falconnet.	91 3/4	P Act. bat. à V. Anv.	000 0/0
Banque Tav.	00 0/0	P Act. S. St. Léona.	000 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	P Act. S. Chatelin.	000 0/0
ESPAG. Ard. 1834.	22 1/2	P Act. S. Veneries.	00 0/0
Fin cour.	22 3/8	P Act. Ecl. gaz. rés.	116 0/0
gros. pièces.	00 0/0	P Act. S. Raffinerie.	113 0/0
p. 1 m. d. f.	24	P Act. Verr. Charl.	142 1/2
différée 1834.	0 0/0	P Act. Expl. l'Espér.	000 0/0
anc.	0 0/0	P Act. des Brasseries.	000 0/0
dette passive.	0 0/0	P Act. Librairie H.	00 0/0
		P Act. Typogr. W.	000 0/0
		P Act. Fabr. Tapis.	103 1/2
		P Act. Fabr. de fer.	106 1/4
		P Act. Mutual. ind.	99 1/4
		P Act. C. de Bruges.	00 0/0
		P Act. H. F. Monc.	00 0/0
		P Act. lib. Mehu.	102 5/8
		P Act. S. act. réun.	87 0/0
		P Act. S. de Fleu.	000 0/0
		P Act. Ebénierie.	000 0/0
		P Act. Librairie So.	000 0/0
		P Act. Fab. Pianos.	000 0/0

VIENNE, LE 3 MAI.

Métalliques, 104 7/8. — Actions de la Banque, 1367 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 12 ET 13 MAI.

La galéasse belge Sophia, ven. de Liverpool, ch. de café et de sucre. — Le brick belge Atlas, ven. de Liverpool, ch. de sel et canelle. — Le pleyt belge Pelicaen, ven. de Londres, ch. de sucre, fer et coton. — Le schooner anglais Claudia, ven. de Newport, ch. de fer. — Le pleyt belge Neptunus, ven. de Dunkerque, sur lest.

PLACE D'ANVERS, LE 13 MAI.

Café. — Environ 300 balles St. Domingue ordinaire ont encore été traitées hier de 27 à 27 1/4. On tient aujourd'hui la même qualité de 27 3/4 à 28. 200 balles Batavia ont été payées 28 1/2. Sucre brut. — 54 caisses Havane blond ont été traitées à f. 18 1/4 national.

Rien de saillant dans les autres articles.

Imprimerie de J. Bic. Nossent, rue du Pot d'Or, n^o 622, à Liège. 790